



# AMAP-Alpilles

<http://www.amap-alpilles.org>



## CONTRAT ŒUFS -Printemps-été 2025

Le présent contrat est établi entre :

**La productrice : Céline Avignon – EARL BIODELICE N° siret 83278279100012**

**Chemin Devenset – 13680 LANÇON**

**tél 06 63 3710 03**

et

**Nom et prénom :** .....

Ce contrat couvre la période allant du 08 mai au 30 octobre 2025 pendant laquelle des distributions hebdomadaires d'œufs biologiques auront lieu le jeudi de 18h00 à 19h00 sous le préau du terrain de boules d'Eyguières.

La production est certifiée BIO ( ECOCERT).

La saison complète correspond à 24 distributions. Les semaines pour lesquelles, en l'absence de notre maraîcher (les 14/08 et 23/10) il n'y aura pas de distribution le panier de la semaine qui précède sera doublé.

La boîte de 6 œufs est vendue 3,00€ (dont 0,14€ de TVA), d'où les montants du contrat pour la saison complète ( 24 + 2 paniers). Pour un contrat signé en cours de saison il convient d'adapter le nombre de semaines couvertes par ce dernier.

Boîtes	1 (26 boîtes)	2 (52 boîtes)	3 (78 boîtes)	4 (104 boîtes)
Montants (€)	78	156	234	312

Les œufs livrés sont pondus la veille. Pour rappel un œuf est extra frais pendant 9 jours et est frais pendant 28 jours.

Pour chaque semaine je commande ..... boîtes de 6 œufs pour un montant total de .....euros que je règle par chèque(s) ( 1 à 3) libellé(s) à l'ordre de **BIODELICE**. (Consigner au dos de chaque chèque son mois d'encaissement)

	Montant	N° chèque(s)
Chèque 1		
Chèque 2		
Chèque 3		
Total		

Date : \_\_\_\_\_

L'adhérent Nom et signature:

La productrice